

Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Opération de construction de 40 logements et 34 garages à Besançon, rue Violet - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 13 608 172 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 28 juin 1993, le Conseil Municipal a accordé sa garantie, à hauteur de 50 %, à la SAFC pour le remboursement d'un emprunt de 13 608 172 F destiné à financer le programme de construction de 40 logements et 34 garages à Besançon, rue Violet.

La SAFC ayant reçu récemment une décision de subvention PLA d'un montant de 2 164 450 F, a été en mesure de déterminer, en liaison avec ses partenaires financiers, le plan de financement définitif de l'opération qui s'établit comme suit :

- Prêt CDC PLF	13 997 750 F
- Prêt CIL sur fonds 8/9 ^e	1 200 000 F
- Subvention PLA	2 164 450 F

La principale modification apportée au plan de financement prévisionnel est la réduction de 400 000 F des fonds 8/9^e, afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe disponible dans le cadre général du programme «60 PLS + 40 PLA» rues Francis Clerc et Violet.

Le montant du prêt pour lequel la garantie de la Ville est sollicitée à hauteur de 50 % se monte à présent à 13 997 750 F, les conditions restant les mêmes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier en ce sens la délibération du 28 juin 1993.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.